



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-190

Version PDF

Référence : 2016-152

Ottawa, le 18 mai 2016

### Société TELUS Communications – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Société TELUS Communications	AMT 4387 (TCBC) Attribution de la circonscription de Kitkatla à la région d'interconnexion locale	13 avril 2016	16 mai 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale